

Membres en exercice : 15

Présents : 11 puis 12

Absents : 04 puis 03

Pouvoirs : 03

Votants : 14 puis 15

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le jeudi 3 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Jean Philippe MONTAGNON, Maire. Il demande d'ajouter l'autorisation de signatures concernant le dépôt des dossiers d'urbanisme le concernant (vote à l'unanimité).

➤ **Autorisation de signatures**

Considérant que des demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent être présentées par Monsieur Le maire et qu'il ne peut pas intervenir dans la signature de ses propres demandes en urbanisme, il y a lieu de désigner un adjoint. Monsieur Frédéric PUZZANGARA, adjoint, est autorisé à signer toutes les autorisations d'urbanisme concernant Monsieur Le Maire, Jean Philippe MONTAGNON.

Vote : unanimité

➤ **SALLE + MAIRIE**

- Choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la mairie et demande de subvention C.A.R (Contrat Ambition Région)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal avoir consulté deux architectes pour la rénovation de la mairie. Une seule offre de prix a été réceptionnée : celle de Monsieur Jean-Paul RANC architecte basé à Aurec-Sur-Loire, l'autre architecte consulté n'a pas pu proposer une offre faute de temps. Un architecte s'est manifesté mais après le délai du 15 septembre. Le conseil municipal décide de retenir l'offre de M. Jean –Paul RANC.

Vote : unanimité

Le budget estimé pour la rénovation de la mairie et la démolition du bâtiment « colonie » est de 250 000 € HT. Des demandes de subventions sont faites auprès du Département dans le cadre du 43.11 pour un montant de 117 000 € et auprès de la Région dans le cadre du C.A.R (Contrat Ambition Région) pour un montant de 70 000 €.

Vote : unanimité

- Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la salle socio-culturelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal avoir rencontré le lundi 30 septembre 2019, Mme HACQUES, la Sous-Préfète. Lors de sa visite, il lui a fait part des changements concernant les projets de la commune et notamment la rénovation de la mairie, la démolition de l'ancien couvent bâtiment dit « la colonie » et la création d'une salle polyvalente dans le Bourg. Il demande de lancer la consultation d'architectes via la plateforme de dématérialisation des marchés publics afin d'élaborer un avant-projet sommaire pour la construction d'une salle polyvalente avec option « salle enterrée » et pour un budget maximum de 650 000 € HT. Des demandes de subventions sont faites dans le cadre de la DETR et DSIL 2018, et d'autres seront faites dans le cadre du contrat 43.11 et du C.A.R. Un groupe de travail est créé Ghislaine, Odile, Jean Philippe, Thierry et David.

Vote : unanimité

(Monsieur Thierry ASTIER entre en séance du conseil municipal à 19h50)

- Dispositif départemental de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Haute-Loire a été à l'initiative en 2013, d'un dispositif départemental de regroupement des opérations d'économies d'énergie réalisées par les collectivités de Haute-Loire afin de leur permettre de bénéficier des possibilités offertes par le dispositif national des certificats d'économie d'énergie

(CEE), créé par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique du 13 juillet 2005. Des CEE peuvent être attribués aux collectivités pour les actions d'économie d'énergie qu'elles réalisent sur leur patrimoine et dont la revente constitue une source de financement indirect à la réalisation de leurs travaux.

Concrètement, le dispositif départemental dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le CAUE de la Haute-Loire, vise à identifier l'ensemble des opérations éligibles susceptibles d'être valorisées sous forme de certificats. Une convention de transfert de demande de CEE est ensuite signée entre le Département et la collectivité maître d'ouvrage afin de permettre le dépôt d'un dossier de demande groupée auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie (PNCEE). Le Département, lors de la commission permanente du 04 juin 2018 a voté la reconduction du dispositif départemental de regroupement des certificats d'économie d'énergie pour la période 2018-2020 en conservant les modalités définies lors de la période précédente. Le conseil municipal autorise la signature de cette convention avec le Département de la Haute-Loire

Vote : unanimité

➤ **C.C.M.V.R**

- Présentation du rapport d'activités 2018

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de la CC.MVR pour l'année 2018.

- Demande de subvention au titre du « petit patrimoine » : lavoir à Clavarette

Monsieur Le Maire précise qu'il est possible de faire une demande de subvention à la CC.MVR dans le cadre de la restauration du petit patrimoine. Cette subvention est fixée à 50% maximum du total de la dépense avec un plafond à 5 000 €. Il précise que des travaux sont nécessaires au lavoir de Clavarette et propose le dépôt d'un dossier.

Vote : unanimité

➤ **Dotation de solidarité 2019**

- Orage du 6 août 2019 au lieu-dit « Le Besset » + place au lieu-dit « Le Mas » + route de Bruailles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'orage du 6 août 2019, de nombreuses voiries ont été endommagées. Une demande de subvention est faite auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité 2019. Pour ces travaux, dont une partie a été réalisée en urgence (Le Besset / arrêté préfectoral n°2019/306 du 12/08/2019), d'un montant total de 7 308 € HT, le Conseil Municipal sollicite une aide de l'Etat au titre de la dotation de solidarité 2019.

Les travaux se décomposent comme suit :

- 1) Réfection voirie lieu-dit « Le Besset » pour un montant de 2 938 € HT
- 2) Réfection de la placette au lieu-dit « Le Mas » pour un montant de 4 370 € HT

Les travaux concernant le village de Bruailles seront intégrés dans la voirie 2020.

De plus, Monsieur le Maire souligne les dégâts sur les chemins ruraux et notamment deux chemins ruraux seraient à refaire en urgence :

- Chemin du Besset à Mayol. : 7 500 €
- Chemin de Mayol jusqu'à la rivière en limite de ruisseau: 11 500 €

Le conseil municipal délibère pour demander des subventions pour toutes ces réfections de voiries et de chemins ruraux.

Vote : unanimité

➤ **DOMAINE**

- Acquisition de la parcelle C 3233 de Mme Saumet à Mayol pour l'installation de containers poubelles

Monsieur Le Maire indique avoir assisté au bornage de la parcelle C 3233 issue de la parcelle mère C368 appartenant à Mme Marcelle SAUMET. Lors du conseil municipal du 28 mars 2019, le tarif avait été arrêté à 5 €/m². La parcelle C 3233 représente 247 m² ce qui fait un total de 1 235 €.

Vote : unanimité

- Régularisation parcelle B 2114 à Angelard

Monsieur Le Maire indique avoir réceptionné un courrier de M. Olivier DJAMBOULIAN et Mme Marlène DUMAS concernant une régularisation de la parcelle B 2114 qui n'aurait pas été effectuée en 2009. Cette parcelle reste aujourd'hui la propriété de Monsieur et Madame COUTANSON, précédents propriétaires. A l'époque, et comme indiqué, sur la plan de division, cette parcelle aurait dû être vendue à la commune, à l'euro symbolique. La vente n'ayant toujours pas été effectuée, une régularisation s'impose afin que M. et Mme DAJAMBOULIAN / DUMAS puissent vendre leurs biens sis Angelard et cadastrés B 2161 et 2162.

Ainsi, le conseil municipal doit se prononcer pour l'acquisition de la parcelle B 2114 de Monsieur et Madame COUTANSON Bernard, au profit de la commune de MALVALETTE, à l'euro symbolique. Les frais de notaire s'élevaient à 136 €

Vote : unanimité

➤ **S.D.E (Syndicat Départemental d'Énergies) : Bruailles + Emilieux**

- Tarifs des enfouissements

- **Enfouissement réseaux télécoms à Bruailles – Calvaire Le Cortial :**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions actuelles s'élève à **17 345.45 € TTC**. Conformément aux décisions prises par le comité, le Syndicat Départementale prend en charge une partie de ces travaux en demandant à la commune la participation suivante :

$$17\ 345.45 - (561\ m * 8\text{€}) = 12\ 857.45\ \text{€ TTC}$$

- **Enfouissement réseaux télécoms à Emilieux**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions actuelles s'élève à **9 664.48 € TTC**. Conformément aux décisions prises par le comité, le Syndicat Départementale prend en charge une partie de ces travaux en demandant à la commune la participation suivante :

$$9\ 664.48\ \text{€} - (399\ m * 8\text{€}) = 6\ 472.48\ \text{€ TTC}$$

- **Enfouissement éclairage public Bruailles Calvaire Le Cortial**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **21 946.68 € TTC**. Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départementale prend en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit :

$$21\ 946.68\ \text{€} \times 55\% = 12\ 070.67\ \text{€ TTC}$$

- **Dissimulation BT Bruailles Calvaire Le Cortial**

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **99 400.41 € HT**. Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départementale prend en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 30 % correspondant au génie civil soit :

$$99\ 400.41\ \text{€} \times 30\% = 29\ 820.12\ \text{€}$$

Vote : unanimité

- Demande de fonds LEADER

- **Travaux d'Eclairage Public - POSTE BRUAILLES CALVAIRE LE CORTIAL + EMILIEUX – fonds LEADER**

Une demande de subvention est faite par le SDE au profit de la commune.

Conformément à ses statuts et aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental, maître d'ouvrage, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux qui pourront être financés de la manière suivante :

- Syndicat Départemental d'Énergies :	26 280,28 € TTC
- LEADER :	6 600,00 €
- Commune :	15 637,16 € HT

Vote : unanimité

➤ **Ambroisie**

- Désignation d'un référent

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre référent pour l'ambroisie, Monsieur Jean Philippe MONTAGNON se porte volontaire.

Vote : unanimité

➤ **BUDGET**

- Décision modificative n°2 / budget commune
Sans objet

- Paiement des taxes foncières sur les biens de section

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu quatre taxes foncières relatives aux biens de section concernant l'année 2019 :

- 24 euros pour Clavières
- 46 euros pour Angelard
- 52 euros pour Bruailles
- 27 euros pour le bureau de bienfaisance

Vu la loi n° 2013-428 du 27/05/2013 et les articles L2411-12-1 du CGCT et suivants et de l'article 1401 du CGI, que la section est seule redevable du paiement de ses impôts mais que la commune peut décider de se substituer à la section en cas de défaillance.

Vote : unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation du dispositif Mobi'pouce

Monsieur le Maire présente le dispositif qui est visible sur le site internet. Les inscriptions d'effectuent en mairie après signature de la charte, les membres obtiennent une carte, un guide et tout le nécessaire dans un sac (brassard réfléchissant, une ardoise et un stylo).

- Garderie périscolaire : école de Saint-Maurice-En-Gourgois

Monsieur le Maire indique avoir reçu des réclamations de parents d'élèves relatives aux coûts élevés de la garderie périscolaire appliqués par la commune de Saint-Maurice-En-Gourgois. L'enfance/ jeunesse est une compétence communautaire, après échanges entre services, une prise en charge de la différence de coût soit 0.15 € / quart d'heure (0.75 € le quart d'heure pour les familles extérieures à la commune contre 0.60 € pour les familles résidentes) pourrait être prise en charge par la CC.MVR. Un dossier devra être complété par les familles de Malvalette et adressé à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron. Une commission va se réunir puis une décision en conseil communautaire sera nécessaire, les familles seront prochainement informées.

- Pose d'une poubelle vers la table d'orientation du Mas

L'agent technique déposera une poubelle et la relèvera dès qu'il entretiendra la lagune.

De plus, un conseiller indique que la plaque de la table d'orientation a été dégradée, une demande de rénovation sera faite auprès de la CC.MVR.

- Enfouissement des lignes au lieu-dit « Le Mas »

Les estimations seront effectuées pour les villages de Mayol et du Mas.

Les voiries feront l'objet d'une demande de DETR 2020 et 2021.

- Cérémonie du 11 novembre

Elle est fixée au dimanche 10 novembre à 9h45 après la messe

- Le repas des aînés 2019

Il aura lieu le dimanche 24 novembre 2019 au restaurant « les Pitches », le restaurant de la Loire effectue des travaux et ne proposera plus ce genre de prestation. Une animation est prévue.

Un point est fait sur les travaux de curage des fossés effectués par l'entreprise Dumillier

Des odeurs s'échappent de la lagune de Clavières : cela a déjà été signalé lors du conseil municipal du 12 février 2019, l'équipe technique et l'entreprise Beaulaigue sont intervenues et il n'y a pas d'anomalies détectées.

Des travaux seront prévus à Mayol pour le curage du fossé vers l'habitation de M. PUCEAT.